

# Excellent Philippot contre les européistes Cavada et Nathalie Lévy

écrit par Renoir | 29 juin 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/06/28/brexit-la-curee-contre-londres-a-commence-a-bruxelles/>

Excellente analyse à mon sens: la GB est bien trop active, commercialement entre autres, pour se laisser impressionner par un Hollande ou un Renzi !

Les chiens aboient,, les caniches vont à la niche et ce sera « business as usual ».

**Assisté hier soir à la TV (BFM) à un gros caca nerveux de l'ultra-européiste Cavada, face à Philippot.**

Très vite il menace de quitter le plateau, puis il attaque Philippot sur sa personnalité (argument du pauvre type: vous ne pouvez pas défendre le peuple puisque vous sortez de l'élite).

Réplique cinglante de Philippot : je suis fils d'institut, j'ai travaillé pour payer mes études. **Ce que vous attaquez, c'est l'ascenseur social, c'est la réussite républicaine.**

Un calme olympien face à un petit énervé impuissant, c'était

un spectacle très réjouissant, que je vous invite à (re)voir. Entre les deux, la minable journaliste Lévy qui prend ouvertement parti pour les européistes, et se fait du coup moucher par Philippot (ce n'est pas la première fois, mais la donzelle est en service commandé, manifestement).

[youtube width="640" height="350"][https://www.youtube.com/watch?v=MYp9DQJJ\\_50](https://www.youtube.com/watch?v=MYp9DQJJ_50)[/youtube]

Et vous Mr Cavada cela ne vous gêne pas de recevoir un très bon salaire de journaliste pour faire exactement l'opposé de la [Charte d'Ethique Professionnelle des Journalistes](#) à laquelle vous appartenez ?

**C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom :**

- Prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, mêmes anonymes ;
- Respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence ;
- Tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ;
- Exerce la plus grande vigilance avant de diffuser des informations d'où qu'elles viennent ;
- Dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte ;
- N'accepte en matière de déontologie et d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs ; répond devant la justice des délits prévus par la loi ;
- Défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information,

du commentaire et de la critique ;

- Proscrit tout moyen déloyal et vénal pour obtenir une information. Dans le cas où sa sécurité, celle de ses sources ou la gravité des faits l'obligent à taire sa qualité de journaliste, il prévient sa hiérarchie et en donne dès que possible explication au public ;

- Ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;

- N'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ;

- Refuse et combat, comme contraire à son éthique professionnelle, toute confusion entre journalisme et communication ;

- Cite les confrères dont il utilise le travail, ne commet aucun plagiat ;

- Ne sollicite pas la place d'un confrère en offrant de travailler à des conditions inférieures ;

- Garde le secret professionnel et protège les sources de ses informations ;

- Ne confond pas son rôle avec celui du policier ou du juge.